

République Islamique de Mauritanie - Honneur, Fraternité, Justice

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches

Service Statistique de l'IMROP



Rapport de l'Enquête Cadre Mai 2018

Par
Oumar Hamet WAGNE²
Ousmane SARR²

Juillet, 2018

² Service Statistiques de l'IMROP

I. Introduction

L'enquête cadre, réalisée deux fois par an, en période d'intenses et de faibles activités de pêche, vise à décrire et à mieux connaître la pêche artisanale et côtière, son évolution et ses mutations afin de dégager les voies et moyens susceptibles de contribuer à son développement. Au-delà de cet objectif global, l'enquête vise spécifiquement à faire un recensement sur l'ensemble du littoral mauritanien des :

- Unités de production avec leur caractérisation (type d'embarcation, longueur, nationalité, puissance du moteur, durée des marées ou sorties, si inactive la durée de l'inactivité et les causes de l'inactivité)
- Engin ou technique de pêche utilisée si active pour capturer les espèces pour la période actuelle et dans d'autres périodes de l'année
- Emploi direct généré par le secteur pêche artisanale et côtière réparti selon l'origine géographique.

L'enquête permet également de collecter de variables (parc actif catégorisé selon le type d'engin utilisé et l'embarcation) utilisés dans l'estimation du niveau des captures et de l'effort de pêche du sous-secteur.

Il importe de noter que, depuis l'instauration des arrêts biologiques en 1996, consécutif à l'explosion du poulpe en 1993 et à une diminution progressive de ses captures, les périodes d'intenses activités (décembre –janvier) et de faibles activités de pêche (juillet-aout) ne sont plus rythmées par les conditions hydro climatiques. Elles sont désormais fonction des reprises (intenses activités) et des arrêts (faibles activités) biologiques de pêche qui ont le caractère d'être dynamiques puisque obéissant à des règles biologiques bien précises (période de reproduction et de recrutement de l'espèce cible qui est le poulpe) qui dépendent en grande partie des conditions environnementales.

La présente enquête qui s'est déroulée du 14 mai au 3 juin 2018, pour une durée de vingt (20) jours, correspond à la période de faible activité de pêche.

Avec la mise en place de la stratégie de pêche, il est créé une nouvelle réglementation et une catégorisation de la flottille dans laquelle les segments Pêche Artisanale (PA) et Pêche Côtière (PC) sont définis comme suit.

- ✓ la pêche artisanale (nationale et affrétée) est toute pêche effectuée à l'aide des navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout inférieure ou égale à 14 m non motorisé ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 CV et opérant avec des engins de pêche passifs à l'exception de la senne tournante;
- ✓ la pêche côtière (nationale, affrétée et étrangère) est toute pêche exercée par un navire de (1) longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale (2) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques.

Ce rapport de mission est structuré en plusieurs parties :

- Approche méthodologiques utilisée au cours du recensement
- Résultats de l'enquête présentés par segment afin tenir compte de cette nouvelle catégorisation et de mieux appréhender le niveau actuel de leurs parcs piroguiers physique, les types d'engins de pêche utilisés, la motorisation, l'emploi direct généré et sa répartition selon l'origine géographique des pêcheurs.
- Conclusion et recommandations

II. Approche méthodologique

En raison de l'importance des parcs piroguiers des Sites ou Base de pêche et de la diversité du mode d'organisation des pêcheurs, plusieurs approches méthodologiques ont été utilisées durant l'enquête :

- ✓ Bases/sites de pêche à forte concentration de pirogues (Nouadhibou et Nouakchott) : Le travail de recensement dans ces base de pêche consiste à :
 - i) subdiviser lesdites bases de pêche en secteurs ou zones constitués de points de débarquement, de sociétés, coopératives ou cours adjacentes dans lesquelles les pêcheurs gardent leur matériel et font le tri et les premières pesées de leurs produits
 - ii) répartir les enquêteurs par binôme dans les différentes zones (secteurs) identifiées
 - iii) remplir un questionnaire en prenant le soin de relever les identifiants de l'embarcation (numéro d'immatriculation et non du propriétaire ou du capitaine). Une liste de numéros d'immatriculation des pirogues recensées est tenue par le binôme d'enquêteurs qui le consulte à chaque fois qu'il s'agit de recenser une nouvelle afin d'éviter des doublons.
 - iv) faire un briefing à la fin de chaque journée de recensement afin de :
 - relever tous les problèmes que rencontrent les enquêteurs dans Leurs secteurs respectifs en vue de leurs trouver des solutions,
 - faire des remarques sur les erreurs de remplissage des fiches.
 - faire le point de l'évolution des travaux et donner des orientations sur les types d'embarcations et d'engins de pêche qui restent à recenser.
 - un comptage de tout le parc piroguier (actif et inactif) est fait au début et à la fin pour s'assurer que toutes les embarcations ont été bien couvertes.

Il est à noter l'existence dans chaque zone ou secteur d'embarcations inactives délaissées par leurs propriétaires. Toutes ces embarcations ont été recensées ; à chaque fois le numéro de la pirogue est relevé ainsi que ses caractéristiques physiques (type, taille et l'état de la pirogue).

- ✓ Sites de pêche à faible concentration de pirogues dans les zones PNBA, Centre et Sud Nouakchott.

Le recensement dans les zones PNBA, Centre et Sud de Nouakchott est relativement simple en raison de l'effectif très réduit du parc piroguier par site. Les enquêteurs s'adressent directement aux points focaux qui peuvent être des pointeurs dans les campements ou des chefs de village quand il s'agit de site de pêche. Il n'y a donc pas de double recensement ni d'omission de pirogues. Il est fait un comptage du parc piroguier à la fin de chaque recensement d'un site afin de comparer avec les déclarations des points focaux.

- ✓ Bateaux de la Pêche Côtière (PC)

L'équipe s'est référée pour le recensement des bateaux de la pêche côtière, au fichier licence récupéré avec la Garde Côtes Mauritanienne (GCM).

III. Résultats

III.1 Le parc piroguier

Il a été recensé au total au cours de l'enquête cadre de mai 2018, Six Mille Huit Cent Neuf (6809) embarcations (Tableau 1) dont 95% appartiennent au segment de la pêche artisanale et 5% à la pêche côtière soit une augmentation par rapport à l'enquête de décembre 2017 de 3,85% (253 unités). Ceci pourrait s'expliquer par i) l'apport de nouvelle pirogues notamment celles en plastique utilisant la senne tournante et qui ont tendance à remplacer celles en bois et ii) du déplacement (parking) de certaines embarcations (inactives) dans des cours hors des plages qui échappent à la vigilance de l'équipe en charge du recensement.

Tableau 1 : Répartition du parc selon le segment et la zone statistique

ZONES STATISTIQUES	PECHE ARTISANALE	PECHE COTIERE	Total général
NORD	3582	219	3801
PNBA	296	0	296
NOUAKCHOTT	970	91	1061
CENTRE	1282	45	1327
SUD NOUAKCHOTT	324	0	324
Total général	6454	355	6809
% en ligne			
ZONES STATISTIQUES	PECHE ARTISANALE	PECHE COTIERE	Total général
NORD	94%	6%	100%
PNBA	100%	0%	100%
NOUAKCHOTT	91%	9%	100%
CENTRE	97%	3%	100%
SUD NOUAKCHOTT	100%	0%	100%
Total général	95%	5%	100%

La Pêche Artisanale et Côtière (PAC) est essentiellement concentrée dans la zone Nord (Nouadhibou) avec un parc piroguier de 56% (Fig. 1). Elle est suivie par la zone Centre et la zone Nouakchott avec respectivement 19% et 16% de concentration de parc piroguier. Les deux zones, dans la configuration actuelle sont presque à égal poids ; ce qui n'était pas le cas il ya de cela 5 ans où la zone de Nouakchott venait en deuxième position après la zone Nord (Nouadhibou). Cette situation s'explique par la présence d'usine de farine de poissons dans la zone Centre

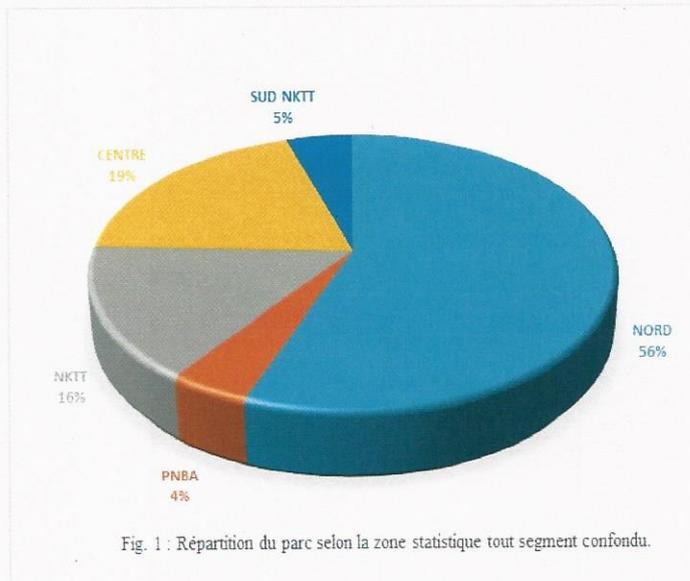


Fig. 1 : Répartition du parc selon la zone statistique tout segment confondu.

(N'Kheïla et Lemcid) due au positionnement des acteurs de la pêche notamment ceux de la pêche côtière par rapport au port de Tanit dont les travaux sont achevés et qui verra bientôt son inauguration.

L'effectif des bateaux côtiers est le même que celui de janvier 2018 (140 unités actives et inactives) soit une baisse de 14% (22 unités) par rapport à l'année de 2017(162 unités au total). L'arrivée des bateaux type Turcs en fin 2016 pour cibler les espèces pélagiques a rehaussé significativement le nombre des bateaux appartenant à ce segment. Le nouveau code de pêche qui redéfinit clairement la pêche artisanale et la pêche côtière a fixé selon la taille des navires, trois zones de pêche pour le segment côtier pélagiques :

- Segment 1 : longueur HT inférieur à 26 m,
- segment 2 : longueur HT située entre 26 et 40 m
- segment 3 : longueur HT située entre 40 et 60 m

Le nombre des langoustiers observé en début de la campagne de langouste rose qui s'étale entre janvier à juillet a connu une nette diminution ; passant de 22 bateaux en juillet 2017 à seulement 12 bateaux entre janvier et mai 2018 soit une diminution de 83%. L'engouement observé pour la pêche côtière langoustière en 2016 avec une capture annuelle dépassant les 800 tonnes a diminué en 2017 de plus de 50% (capture annuelle de moins de 400 tonnes). Le tableau 2 montre la répartition des bateaux côtiers recensés selon la nouvelle catégorisation.

Tableau 2 : Segmentation des bateaux côtiers

Concession	Pêche côtière	Nombre des bateaux
Pélagiques côtiers	P.C Poissons Pélagiques Segment 1	10
	P.C Poissons Pélagiques Segment 2	14
	P.C Poissons Pélagiques Segment 3	52*
Céphalopodes & démersaux	Céphalopodiers	14
	Démersaux	34
Crustacés	Langoustiers	14
Segmentation non identifiée	Pêche côtière non identifiée	2
Total général		140
* dont 31 chalutiers		

En ce mois de mai 2018 (période de faible activité de pêche), les pirogues actives représentent 65% (4424 unités) contre 73% (4811 unités) en décembre 2017 correspondant à la période d'intenses activités de la pêche. Les inactives (Tableau 3, Annexe 1) représentent 35% (2385 unités) contre 27% (1745 unité) à la même période de pic.

A noter qu'il est considéré comme pirogue active, toute embarcation dont la durée d'arrêt de pêche n'excède pas 30 jours. La définition de l'activité généralement admise en halieutique est : « toute pirogue qui reste trois mois sans mouiller sa coque ». Dès lors, que l'enquête cadre a commencé au début de l'arrêt biologique, il n'est pas surprenant de voir dans les engins utilisés dans la période actuelle, ceux ciblant le poulpe (pots à poulpe, Nasse à poulpe et Turlutte).

Le pourcentage élevé d'inactivité (31%) observé dans le segment côtier est dû à l'immobilisation des pirogues utilisant la senne tournante à cause i) des conditions météorologiques et ii) dans certains cas d'un manque d'équipage avec le départ des pêcheurs sénégalais.

Le parc national représente 95% et celui étranger 5%, avec une dominance de pirogues de nationalité sénégalaise (282 unités) suivies de bateaux turque (32) et chinoise (23). Les bateaux battants pavillons Cameroun, Indonésie, Cherchell et Belize représentent un effectif dix (10) unités (Tableau 4 ci-dessous).

Tableau 3 : Répartition de l'effectif du parc selon l'activité le segment et la zone statistique.

SEGMENTS	ZONES STATISTIQUES	ACTIF	INACTIF	Total général
PECHE ARTISANALE	TOTAL	4178	2276	6454
	NORD	2221	1361	3582
	PNBA	239	57	296
	NOUAKCHOTT	536	434	970
	CENTRE	935	347	1282
	SUD NOUAKCHOTT	247	77	324
PECHE COTIERE	TOTAL	246	109	355
	NORD	167	52	219
	NOUAKCHOTT	59	32	91
	CENTRE	20	25	45
Total général		4424	2385	6809
% en ligne				
SEGMENTS	ZONES STATISTIQUES	ACTIF	INACTIF	Total général
PECHE ARTISANALE	TOTAL	65%	35%	100%
	NORD	62%	38%	100%
	PNBA	81%	19%	100%
	NOUAKCHOTT	55%	45%	100%
	CENTRE	73%	27%	100%
	SUD NOUAKCHOTT	76%	24%	100%
PECHE COTIERE	TOTAL	69%	31%	100%
	NORD	76%	24%	100%
	NOUAKCHOTT	65%	35%	100%
	CENTRE	44%	56%	100%
Total général		65%	35%	100%

Tableau 4 : Répartition du parc piroguier selon la nationalité, le segment et la zone statistique.

PAYS/NATIONALITE	PECHE ARTISANALE (PA)					Total (PA)	PECHE COTIERE (PC)			Total (PC)	Total
	NORD	PNBA	NKTT	CENTRE	SUD NKTT		NORD	NKTT	CENTRE		
BELIZE							3			3	3
CAMEROUN							4			4	4
CHINE							23			23	23
INDONESIE							1			1	1
MAURITANIE	3582	296	970	1034	324	6206	145	91	20	256	6462
SENEGAL				248		248	9		25	34	282
SEYCHELLES							2			2	2
TURQUIE							32			32	32
Total général	3582	296	970	1282	324	6454	219	91	45	355	6809

Les pirogues en plastiques recensées (tableau 5 & 6 ci-dessous) représentent plus de la moitié du parc piroguier total (63%) soient 423 unités. Le segment artisanal concentre sur le total de pirogues en plastique recensées 99% contre seulement 1% (40 unités) pour le segment côtier. Il faut signaler

que les pirogues en plastique recensées dans le segment côtier ciblent exclusivement les petits pélagiques avec comme engin de pêche la senne tournante. Les pirogues en plastiques de grande taille (18 et 22 mètres) sont en train de remplacer dans la zone Nord les pirogues en bois, traditionnellement utilisées pour la pêche à la senne tournante.

Les pirogues en plastique sont suivies par les pirogues en bois (30%) soit au total 2064 unités (Pêche Artisanale 91% et Pêche Côtière 9%). Les autres types d'embarcations (Pirogues en aluminium, lanches, vedettes, canots et bateaux) d'effectif relativement faible totalisent 7%.

Tableau 5 : Répartition (%) du parc piroguier selon le type, le segment et la zone statistique.

SEGMENT/ZONES STATISTIQUES	Canot	Lanche	Pirogue Aluminium	Pirogue Bois	Pirogue Plastique	Vedette	Bateau	Total général
PECHE ARTISANALE	0%	2%	1%	29%	66%	2%	0%	100%
NORD	0%	0%	0%	4%	91%	4%	0%	100%
PNBA	0%	39%	5%	10%	46%	0%	0%	100%
CENTRE	0%	0%	1%	47%	51%	0%	0%	100%
NOUAKCHOTT	0%	0%	2%	85%	13%	0%	0%	100%
SUD NOUAKCHOTT	0%	0%	0%	86%	14%	0%	0%	100%
PECHE COTIERE	0%	0%	0%	49%	11%	0%	39%	100%
NORD	0%	0%	0%	18%	18%	0%	64%	100%
CENTRE	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
NOUAKCHOTT	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
Total général	0%	2%	1%	30%	63%	2%	2%	100%

Tableau 6 : Répartition du parc piroguier selon le segment et la zones statistique et le site.

ZONES STATISTIQUES/SITES	PECHE ARTISANALE (PA)						PECHE COTIERE (PC)				Total général	
	Canot	Lanche	Pirogue Aluminium	Pirogue Bois	Pirogue Plastique	Vedette	Total (PA)	Pirogue Bois	Pirogue Plastique	Bateau		Total (PC)
NORD	12			148	3270	152	3582	39	40	140	219	3801
NOUADHIBOU	12			148	3270	152	3582	39	40	140	219	3801
PNBA		114	16	29	137		296					296
AGADIR		13					13					13
ARKEISS		20					20					20
TEN ALLOUL		16					16					16
IWIK		15					15					15
TISSOTT		10					10					10
TEICHOTT		17					17					17
R'GUEIBA		18					18					18
AWGUEJ		2					2					2
MAMGHAR		3	16	29	137		185					185
NOUAKCHOTT			19	827	124		970	91			91	1061
NOUAKCHOTT			19	827	124		970	91			91	1061
CENTRE	1		17	606	658		1282	45			45	1327
J'REIF				71	28		99					99
M'HAJRATT	1		6	122	64		193					193
TIWILIT				161	238		399					399
LEMCID				123	73		196	39			39	235
BLAWAKH				31	40		71					71
N'KHEILA			1	83	9		93	6			6	99
THEINE			10	15	206		231					231
SUD NKTT				279	45		324					324
PK28				9	7		16					16
PK65				13	4		17					17
PK93				144	12		156					156
PK144				64	14		78					78
N'DIAGO				49	8		57					57
Total général	13	114	52	1889	4234	152	6454	175	40	140	355	6809

III.2 La motorisation

Le nombre de moteurs recensés (Tableau 7 & 8) est de 6687. Les pirogues n'ayant pas de moteurs représentent 2% (114 lanches et 8 pirogues déclarées inactives par manque de moteurs soient 122 unités). Les moteurs de 40 Cv d'utilisation très répandue dans la zone Nord, représentent 54% soient 3614 unités du total recensé (Pêche Artisanale : 95% et Pêche Côtière : 5%). Ils sont suivis par les moteurs de 15 Cv (38% soient 2534 unités) rencontrés uniquement dans le segment Pêche artisanale (PA) et essentiellement dans les zones Nouakchott, Centre et Sud Nouakchott. Les autres puissances de moteurs, d'effectif très faible représentent 8%. La Pêche Côtière (PC) utilise les moteurs de puissance 40 Cv et 60 Cv pour pirogues et une puissance supérieure à 150 Cv pour les bateaux.

L'utilisation très répandue des moteurs de 15 Cv dans la zone Nouakchott Centre et Sud Nouakchott s'explique par l'économie de carburant et par le rapprochement des zones de pêche prospectées par les pêcheurs.

La dominance des 40 Cv et l'existence quasi exclusive de moteur de puissance supérieures ou égales à 60 Cv dans la zone Nord est due à la taille des embarcations et surtout à l'éloignement des zones de pêche (temps de route pouvant aller de 9 heures à 12 heures). Avec l'éloignement des zones de pêche, une nouvelle stratégie et d'organisation de la pêche est adoptée dans la zone Nord pour des raisons d'économie de carburant et de surveillance des séries d'engins de pêche notamment pour la pêche aux pots à poulpe.

Tableau 7 : Répartition des moteurs selon la puissance, le segment, la zone et le site de pêche.

ZONES STATISTIQUES/SITES	PECHE ARTISANALE													PECHE COTIERE				Total général		
	15CV	25CV	40CV	60CV	65CV	80CV	85CV	87CV	90CV	95CV	115CV	150CV	>150CV	SANS MOTEUR	TOTAL	40CV	60CV		>150CV	TOTAL
NORD	161	3255	5	3	10	15	1	21	7	29	64	3	8	3582	40	39	140	219	3801	
NOUADHIBOU	161	3255	5	3	10	15	1	21	7	29	64	3	8	3582	40	39	140	219	3801	
PNBA	182												114	296					296	
AGADIR													13	13					13	
ARKEISS													20	20					20	
TEN ALLOUL													16	16					16	
IWIK													15	15					15	
TISSOTT													10	10					10	
TEICHOTT													17	17					17	
R'GUEIBA													18	18					18	
AWGUEDJ													2	2					2	
MAMGHAR	182												3	185					185	
CENTRE	985	189	108											1282	45			45	1327	
J'REIF	99													99					99	
M'HAJRATT	164		29											193					193	
TIWILITT	345	54												399					399	
LEMCID	124		72											196	39			39	235	
BLAWAKH	45	26												71					71	
N'KHEILA	84	2	7											93	6			6	99	
THEINE	124	107												231					231	
NOUAKCHOTT	882	13	75											970	91			91	1061	
NOUAKCHOTT	882	13	75											970	91			91	1061	
SUD NKTT	324													324					324	
PK28	16													16					16	
PK65	17													17					17	
PK93	156													156					156	
PK144	78													78					78	
N'DIAGO	57													57					57	
Total général	2534	202	3438	5	3	10	15	1	21	7	29	64	3	122	6454	176	39	140	355	6809

Tableau 8 : Répartition de la puissance des moteurs (%) selon le segment, et la zone statistique

SEGMENT/ZONE STATISTIQUE	15CV	25CV	40CV	60CV	65CV	80CV	85CV	87CV	90CV	95CV	115CV	150CV	>150CV	SANS MOTEUR	Total
PECHE ARTISANALE	39,3%	3,1%	53,3%	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%	0,0%	0,3%	0,1%	0,4%	1,0%	0,0%	1,9%	100%
NORD	4,5%	0,0%	90,9%	0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	0,0%	0,6%	0,2%	0,8%	1,8%	0,1%	0,2%	100%
PNBA	61,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	38,5%	100%
CENTRE	76,8%	14,7%	8,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
NOUAKCHOTT	90,9%	1,3%	7,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
SUD NOUAKCHOTT	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
PECHE COTIERE	0,0%	0,0%	49,6%	11,0%	0,0%	39,4%	0,0%	100%							
NORD	0,0%	0,0%	18,3%	17,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	63,9%	0,0%	100%
CENTRE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
NOUAKCHOTT	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Total général	37,2%	3,0%	53,1%	0,6%	0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	0,3%	0,1%	0,4%	0,9%	2,1%	1,8%	100%

III. 3 Les engins de pêche

La pêche artisanale et côtière est dominée en cette période d'arrêt biologique par l'activité du groupe d'engin filet maillant qui représente 30%, suivi du groupe lignes (13%), du sous-groupe nasse à poissons (3%) du groupe des pièges et du groupe des chaluts (1%) (Tableau 9 & Fig. 2). La pêche du poulpe (pots à poulpes et nasses à poulpes) ne représente que 53% avant la période de l'arrêt biologique.

L'analyse de l'activité au sein du groupe d'engin filets maillants montre une dominance de l'engin filet trémail (45%), suivi du filet sole (21%), de la senne tournante (12%) et du filet courbine et mulot d'égale contribution (10%). Le filet tolo, le filet maillant langouste rose et celui de la verte ne totalisent ensemble que 2% (Fig.2 ci-dessous).

Dans le groupe d'engin lignes, l'activité dominante est la ligne à main (57%) suivi par la palangre (41%) et la turlutte avant arrêt (2%). Pour le groupe pièges, le pot à poulpe contribue avant l'arrêt à hauteur de 88% de l'activité, suivi des nasses à poulpe (7%) et des nasses à poissons (5%) dont l'activité s'est prolongé durant le repos biologique.

L'activité de la pêche artisanale est concentrée dans la zone Nord (56%) suivie de la zone Centre (20%), de Nouakchott (15%). Les zones Sud Nouakchott et Banc d'Arguin ne contribuent que faiblement sur l'activité soit 5% (Tableau 10 ci-dessous).

La pêche côtière n'est rencontrée que dans trois zones statistiques : i) Nord (Nouadhibou) où elle est fortement concentrée (62% de l'activité), ii) Nouakchott (26% de l'activité) et iii) Centre (13% de l'activité).

Tableau 9 : Répartition engins de pêche selon le segment, la zone statistique et le site de pêche

SEGMENT	ZONE STAT/SITES	CHALUTS		FILETS							LIGNES			PIEGES				Total			
		Chalut	Chalut à Bœuf	Courbine	Lagouste Verte	Maillant Langouste Rose	Mulet	Sole	Tollo	Trémail	Tournant	Ligne à main	Palangre	Turlutte	Pots à poulpes	Nasse à poissons	Nasse à poulpes		sans engins		
PECHE ARTISANALE (PA)	TOTAL (PA)			124	3		122	274	10	573		329	233	13	2128	79	149	2417	6454		
	NORD			16	3		45	61	8			31			1795	73	149	1401	3582		
	NOUADHIBOU			16	3		45	61	8			31			1795	73	149	1401	3582		
	PNBA			74			59	18	2			25			55	6		57	296		
	AGADIR			11														2	13		
	ARKEISS			18														2	20		
	TEN ALLOUL						2											2	16		
	IWIK						12											3	15		
	TISSOTT			45				5	2			24			55	6			10		
	TEICHOTT						18												17		
	R'GUEIBA						17												18		
	AWGUEDJ							13				1							2		
	MAMGHAR						10											48	185		
	CENTRE				34				163		300		57	62		278			388	1282	
	J'REIF							47		14					10			63	99		
	M'HAJRATT							14		2		20						71	193		
	TIWILITT				5			53		14		29	7		29			105	399		
	LEMCID				20			14		64		8			16			59	196		
	BLAWAKH							13		18			28		28				71		
	N'KHEILA							22		8					117			6	93		
	THEINE				9					180			27		78			84	231		
	NOUAKCHOTT									187		151	125	13				494	970		
	NOUAKCHOTT									187		151	125	13				494	970		
	SUD NOUAKCHOTT							18	32	86		65	46					77	324		
	PK28							18					27						16		
	PK65							14		26								5	17		
	PK93							9		7								22	156		
PK144									12								38	78			
N'DIAGO							9		41		65	19					12	57			
PECHE COTIERE (PC)	TOTAL (PC)	27	4			14					155				33	13	109	355			
	NORD	27	4			14					76				33	13	52	219			
	NOUADHIBOU	27	4			14					76				33	13	52	219			
	CENTRE										20						25	45			
	LEMCID										14						25	39			
	N'KHEILA										6							6			
	NOUAKCHOTT										59						32	91			
NOUAKCHOTT										59						32	91				
Total général				27	4	124	3	14	122	274	10	573	155	329	233	13	2128	112	162	2526	6809

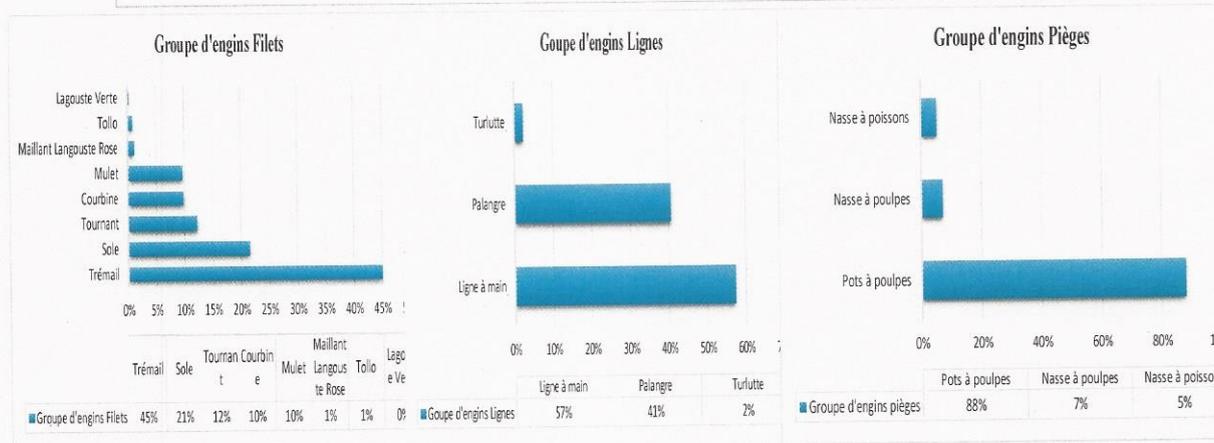
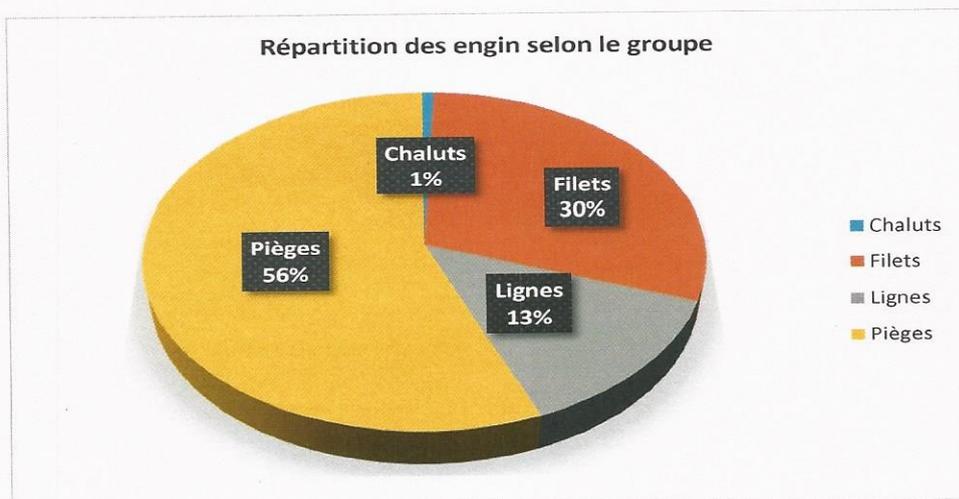


Fig. 2 : Répartition (%) des engins de pêche recensés selon le type.

Tableau 10 : Répartition engins de pêche selon le segment et la zone statistique

SEGMENTS	ENGINS	ZONES STATISTIQUES					Total
		NORD	PNBA	CENTRE	NKTT	SUD NKTT	
PECHE ARTISANALE (PA)	PECHE ARTISANALE	56%	5%	20%	15%	5%	100%
	FILET COURBINE	13%	60%	27%	0%	0%	100%
	FILET LANGOUSTE	100%	0%	0%	0%	0%	100%
	FILET MULET	37%	48%	0%	0%	15%	100%
	FILET SOLE	22%	7%	59%	0%	12%	100%
	FILET TOLLO	80%	20%	0%	0%	0%	100%
	FILET TREMAIL	0%	0%	52%	33%	15%	100%
	LIGNE A MAIN	9%	8%	17%	46%	20%	100%
	PALANGRE	0%	0%	27%	54%	20%	100%
	TURLUTTES	0%	0%	0%	100%	0%	100%
	POT A POULPES	84%	3%	13%	0%	0%	100%
	NASSE A POISSONS	92%	8%	0%	0%	0%	100%
	NASSES A POULPES	100%	0%	0%	0%	0%	100%
	SANS ENGIN	58%	2%	16%	20%	3%	100%
PECHE COTIERE (PC)	PECHE COTIERE	62%	0%	13%	26%	0%	100%
	CHALUT	100%	0%	0%	0%	0%	100%
	CHALUT A BOEUF	100%	0%	0%	0%	0%	100%
	FILET MAILLANT LANGOUSTE ROSE	100%	0%	0%	0%	0%	100%
	SENNE TOURNANTE	49%	0%	13%	38%	0%	100%
	NASSE A POISSONS	100%	0%	0%	0%	0%	100%
	NASSES A POULPES	100%	0%	0%	0%	0%	100%
	SANS ENGIN	48%	0%	23%	29%	0%	100%
Total général		56%	4%	19%	16%	5%	100%

II. 4 Les marins pêcheurs

Le sous-secteur compte en cette période 24984 marins dont 20 652 (83%) pêcheurs travaillant dans le segment artisanal et seulement 4 332 (17%) pêcheurs dans le segment côtier (Tableaux 12 & 14). L'enquête cadre de décembre 2017, correspondant à la période d'intenses activités de pêche, le sous-secteur, comptait 27049 marins (segment artisanal 23226 pêcheurs soient 86% et segment côtier 3823 représentant 14%).

Les pêcheurs originaires des autres régions de la Mauritanie représentent 64 % de l'effectif total (15862 marins) suivis des imraguen (11%), de ceux de N'Diago (10%), des autres étrangers (6%), du fleuve (4%), du Sénégal (3%) et de Nouakchott (2%) (Tableau 11).

Les pêcheurs étrangers représentent 9% (2253 marins) du total recensé (Tableau 11 ci-dessous) ; Les étrangers représentent 6,36 % dans le segment artisanale soient 1314 marins (Autres étrangers (59%) et Sénégal 37% et Mali 4%) et dans le segment côtier les étrangers 21,67 % soient 939 marins (16% de nationalité sénégalaise et 84% autres étranger³ voir Tableau 13 ci-dessous).

Tableau 11 : Répartition de l'effectif des marins pêcheurs selon l'origine, le segment et la zone

ZONE STATISTIQUES	FLEUVE	IMRAG	NDB	N'DIAGO	NKTT	ARRIM	MALI	SEN	A.ETR	Total général
NORD	436			550		12807		62	1506	15361
PNBA	1	341	1	51	37	599	3			1033
CENTRE	263	2367	3	35	14	1778	54	398	51	4963
NOUAKCHOTT	225		40	1279	515	678				2737
SUD NOUAKCHOTT	36	1		663	11			179		890
Total général	961	2709	44	2578	577	15862	57	639	1557	24984
% en ligne										
ZONE STATISTIQUES	FLEUVE	IMRAG	NDB	N'DIAGO	NKTT	ARRIM	MALI	SEN	A.ETR	Total général
NORD	2,84%	0,00%	0,00%	3,58%	0,00%	83,37%	0,00%	0,40%	9,80%	100,00%
PNBA	0,10%	33,01%	0,10%	4,94%	3,58%	57,99%	0,29%	0,00%	0,00%	100,00%
CENTRE	5,30%	47,69%	0,06%	0,71%	0,28%	35,83%	1,09%	8,02%	1,03%	100,00%
NOUAKCHOTT	8,22%	0,00%	1,46%	46,73%	18,82%	24,77%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
SUD NOUAKCHOTT	4,04%	0,11%	0,00%	74,49%	1,24%	0,00%	0,00%	20,11%	0,00%	100,00%
Total général	3,85%	10,84%	0,18%	10,32%	2,31%	63,49%	0,23%	2,56%	6,23%	100,00%

Tableau 12: Répartition de l'effectif des marins pêcheurs selon l'origine, le segment et la zone

SEGMENTS /ZONES STATISTIQUES	NATIONAUX						TOTAL NATIONAUX	ETRANGERS			TOTAL ETRANGERS	Total général
	FLEUVE	IMRAG	NDB	N'DIAGO	NKTT	AUTRES MAURITANIENS		MALI	SEN	A.ETR		
PECHE ARTISANALE	525	2709	4	1805	328	13967	19338	57	488	769	1314	20652
NORD	157			247		11174	11578		62	735	797	12375
PNBA	1	341	1	51	37	599	1030	3			3	1033
CENTRE	244	2367	3	35	14	1630	4293	54	247	34	335	4628
NOUAKCHOTT	87			809	266	564	1726				0	1726
SUD NOUAKCHOTT	36	1		663	11		711		179		179	890
PECHE COTIERE	436		40	773	249	1895	3393		151	788	939	4332
NORD	279			303		1633	2215			771	771	2986
CENTRE	19					148	167		151	17	168	335
NOUAKCHOTT	138		40	470	249	114	1011				0	1011
Total général	961	2709	44	2578	577	15862	22731	57	639	1557	2253	24984

³ Marins pêcheurs originaires de pays suivants : Turquie, Chine, Belize, Cameroun, Indonésie et Seychelles.

Tableau 13 : Répartition des marins pêcheurs (%) selon l'origine, le segment et la zone.

SEGMENTS /ZONES STATISTIQUES	NATIONAUX						TOTAL NATIONAUX	ETRANGERS			TOTAL ETRANGERS	Total général
	FLEUVE	IMRAG	NDB	N'DIAGO	NKTT	AUTRES MAURITANIENS		MALI	SEN	A.ETR		
PECHE ARTISANALE	3%	14%	0%	9%	2%	72%	100%	4%	37%	59%	100%	20652
NORD	1%	0%	0%	2%	0%	97%	100%	0%	8%	92%	100%	12375
PNBA	0%	33%	0%	5%	4%	58%	100%	100%	0%	0%	100%	1033
CENTRE	6%	55%	0%	1%	0%	38%	100%	16%	74%	10%	100%	4628
NOUAKCHOTT	5%	0%	0%	47%	15%	33%	100%	0%	0%	0%	100%	1726
SUD NOUAKCHOTT	5%	0%	0%	93%	2%	0%	100%	0%	100%	0%	100%	890
PECHE COTIERE	13%	0%	1%	23%	7%	56%	100%	0%	16%	84%	100%	4332
NORD	13%	0%	0%	14%	0%	74%	100%	0%	0%	100%	100%	2986
CENTRE	11%	0%	0%	0%	0%	89%	100%	0%	90%	10%	100%	335
NOUAKCHOTT	14%	0%	4%	46%	25%	11%	100%	0%	0%	0%	100%	1011
Total général	4%	12%	0%	11%	3%	70%	100%	3%	28%	69%	100%	24984

Tableau 14 : Répartition des pêcheurs selon l'origine, le segment, la zone et le site d'activité.

ZONES STATISTIQUES/SITES	PECHE ARTISANALE							Total PECHE ARTISANALE	PECHE COTIERE					Total PECHE COTIERE	Total général				
	NATIONAUX						ETRANGERS		NATIONAUX			ETRANGERS							
	FLEUVE	IMRAG	NDB	N'DIAGO	NKTT	AUTRES MAURITANIE NS	MALI		SEN	A.ETR	FLEUVE	NDB	N'DIAGO			NKTT	AUTRES MAURITANIE NS	SEN	A.ETR
NORD	157		247			11174	62	735	12375	279	303		1633		771	2986	15361		
NOUADHIBOU	157		247			11174	62	735	12375	279	303		1633		771	2986	15361		
PNBA	1	341	1	51	37	599	3		1033								1033		
AGADIR		25				19			44								44		
ARKEISS		30				54			84								84		
AWGUEDJ		8				0			8								8		
IWIK		20				37	1		58								58		
MAMGHAR		179		51	3	339			572								572		
R'GUEIBA		27			25	35			87								87		
TEICHOTT	1	23	1		9	43			77								77		
TEN ALLOUL		10				58			68								68		
TISSOTT		19				14	2		35								35		
CENTRE	244	2367	3	35	14	1630	54	247	34	4628	19		148	151	17	335	4963		
BLAWAKH		183				161			344								344		
J'REIF						131			131								131		
LEMCID	5	584				49	84	2	724	19			52	151	17	239	963		
M'HAJRATT		520							520								520		
N'KHEILA						415			415				96			96	511		
THEINE	122					610	54	32	818								818		
TIWILITT	117	1080	3	35	14	264		163	1676								1676		
NOUAKCHOTT	87			809	266	564			1726	138	40	470	249	114			1011	2737	
NOUAKCHOTT	87			809	266	564			1726	138	40	470	249	114			1011	2737	
SUD NOUAKCHOTT	36	1		663	11				890								890		
N'DIAGO				180					180								180		
PK144								149	149								149		
PK28	6	1		37	11				55								55		
PK65	30							30	60								60		
PK93				446					446								446		
Total général	525	2709	4	1805	328	13967	57	488	769	20652	436	40	773	249	1895	151	788	4332	24984

V. Conclusions

La mission de l'enquête cadre de mai 2018 correspondant à une période de faible activité de pêche s'est bien déroulée. Elle a permis de recenser l'ensemble du parc piroguier, soient 6809 embarcations (actives et inactives) dont 6 454 du segment artisanal et 355 du segment côtier. Le parc actif total recensé est de 65 % soient 4424 unités. La pêche artisanale représente 94% (4178 unités) de l'activité et la pêche côtière 6% (246 unités)

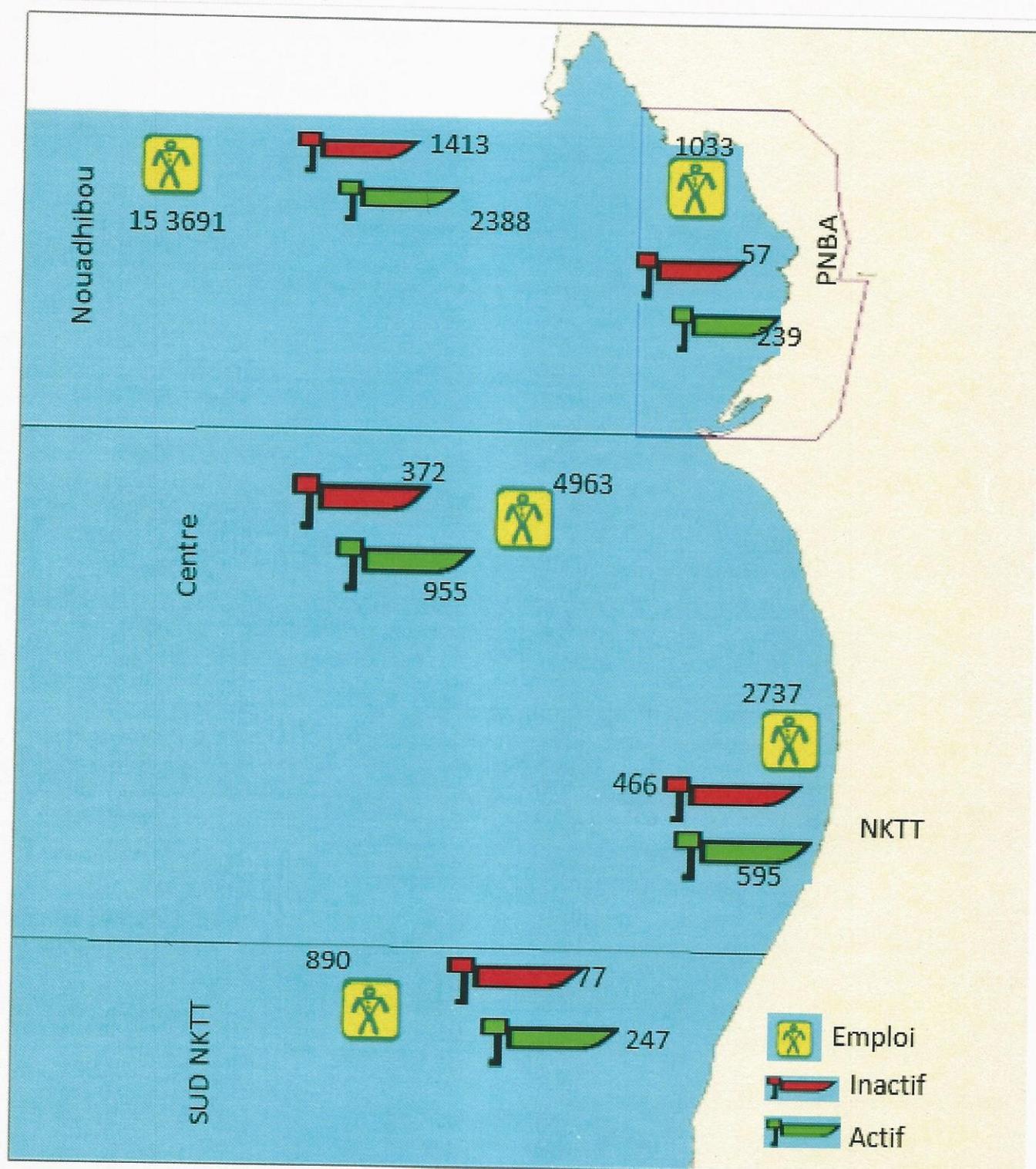
Le sous-secteur compte en cette période de faible activité 24984 marins dont 20 652 (83%) pêcheurs travaillant dans le segment artisanal et seulement 4 332 (17%) pêcheurs dans le segment côtier. Les pêcheurs étrangers représentent 9% du total recensé. Le segment artisanal compte 6,36 % d'étrangers et le côtier 21,67 % de nationalité turque et chinoise en majorité (équipage bateaux côtiers).

Quelques mutations sont à noter ces dernières années dans le sous-secteur pêche artisanale et côtière. Il s'agit de :

- l'augmentation du parc piroguier dans la zone Centre au détriment de la zone de Nouakchott qui venait toujours en deuxième position après la zone Nord (Nouadhibou). Cette augmentation du parc piroguier dans la zone est due au positionnement des acteurs de la pêche notamment ceux de la pêche côtière par rapport au port de Tanit dont les travaux sont achevés et qui verra bientôt son inauguration.
- l'émergence de pirogues en plastiques de grande taille (18 et 22 mètres) qui sont en train de prendre de l'importance dans la zone nord et probablement de remplacer les pirogues en bois, traditionnellement utilisées pour la pêche à la senne tournante. Le nombre de pirogues en plastique recensées, utilisant la senne tournante est de 30, en bois 89 et les bateaux 36.

VI. ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du parc piroguier (actif et inactif) et du nombre de marins pêcheurs tout segment confondu (emploi direct) selon la zone statistique.



Annexe 2 : Liste des participants à l'enquête cadre mai 2018.

Chef de mission : Oumar Hamet WAGNE.

Participants dans la zone Nord

Oumar Hamet WAGNE
SARR Ousmane
Med Abd. MEINATT
Sidi El Moctar O. BOYA
Mohamed Nouh O. BEYE
Seyidina Moussa O. DECHAGH
Aïchetou EL HOUSSEINE
Greina Sidina AHMED BOYA
Varha MINT TOURADE
Souleymane O. MA'AILIM
DIALLO Ibra
Hademine Mrabott HADEMINE
Khalifa MINT BOULAH
Harouna O. ISMAILA (FNP)
Ahmedou O/ BEYIH (FNP)

Participants dans la zone PNBA Centre, NKTT et sud NKTT.

Oumar Hamet WAGNE
SARR Ousmane
M'BODJ Oumar Bocar
BA Mahmoud Abdallahi
DIALLO Mamadou Sall
DIOP Oumar Samba
Mohamed Salem O. BRAHIM
Med EL Béchir O. MED HAMED)
Ely O. CHEIKH
Amadou Ciré WAGNE
EL Arbi O. SIDI
SALL Amadou Abdarahmane
Abdallahi O. AHMED O. BOILIL
Mehdi O. MOULAYE ELY
Mamadou Moussa DIA
Moussa Moctar DIA
TALLA Ismaila Samba
Dia Moussa Abdoulaye (Chauffeur)